



Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Rapport de l'organe de révision
au Conseil

sur les comptes consolidés 2022

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des membres de UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Gland

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits dans l'annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de la Direction relatives aux comptes consolidés

La Direction est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à la Direction ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3, CC en relation avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.



PricewaterhouseCoopers SA

Marcello Stimato
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hamza Benhlal

Genève, le 26 mai 2023

Annexe :

- Comptes consolidés (bilan consolidé, compte de résultat consolidé, tableau des flux de trésorerie consolidé et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022.....	2
COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022	3
COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022	4
COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2020.....	5
I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ.....	6
II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS.....	6
III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME	13
IV. ACTIFS FINANCIERS	13
V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	14
VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION	14
VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL	15
VIII. CRÉANCES ENVERS/À PAYER À DES ORGANISATIONS PARTENAIRES	15
IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE	15
X. CRÉANCES PROVENANT DES FONDS DE DONATEURS.....	16
XI. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET.....	16
XII. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES	16
XIII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17
XIV. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	18
XV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER.....	18
XVI. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES.....	18
XVII. AVANCES AUX / DES ORGANISATIONS HÉBERGÉES.....	19
XVIII. PROVISIONS	19
XIX. REVENU DIFFÉRÉ.....	20
XX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE.....	21
XXI. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS	21
XXII. Coalition pour l'investissement privé dans la conservation (CPIC, selon ses sigles en anglais)	22
XXIII. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL.....	22
XXIV. REVENUS D'ACCORDS	22
XXV. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS	22
XXVI. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS.....	23
XXVII. FRAIS D'AUDIT.....	23
XXVIII. PARTIES LIÉES.....	23
XXIX. CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2021	25
XXX. PERSONNEL.....	25
XXXI. BAUX D'EXPLOITATION	25
XXXII. GARANTIES BANCAIRES	25
XXXIII. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS	25
ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES.....	26

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et dépôts à court terme	III	91 414	91 414
Actifs financiers	IV	13 498	13 498
Cotisations à recevoir (nettes)	VI	907	907
Créances envers le personnel	VII	466	466
Créances envers des organisations partenaires	VIII	-	-
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	XI	26 575	26 575
Paievements anticipés		968	968
Créances provenant de donateurs	X	8 812	8 812
Créances provenant des accords de projet	XI	13 594	13 594
Créances provenant des accords-cadres	XII	-	-
Autres créances		2 342	2 342
Total actifs à court terme		158 576	131 063
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XIII	25 794	24 607
Immobilisations incorporelles (nettes)	XIV	276	251
Total actifs immobilisés		26 070	24 858
TOTAL ACTIFS		182 725	155 921
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		2 341	2 705
Dettes fournisseurs et charges à payer	XV	15 994	13 180
Charges sociales à payer		426	726
À payer à des organismes partenaires	VIII	105	-
Avances sur les accords de projet	XI	104 149	82 707
Revenu différé non soumis à restriction	XI	6 758	3 132
Revenu différé sur immeubles	XIX	471	467
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	175	252
Avances des organisations hébergées	XVII	184	220
Autres passifs à court terme		824	253
Total passifs à court terme		131 427	103 642
Provisions			
Projets déficitaires	XVIII	765	1 065
Congé du personnel et charges de rapatriement		2 001	2 306
Résiliation de contrats de travail	XVIII	2 018	1 971
Autres provisions		380	-
Total provisions		5 164	5 342
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XIX	13 367	12 154
Emprunt pour nouvel immeuble	XX	9 799	11 799
Total passifs à long terme		23 166	23 953
Fonds et réserves			
Réserves désignées	XIX	2 942	2 380
Réserves non soumises à restrictions	XIX	20 026	20 604
Total fonds et réserves		22 968	22 984
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDS		182 725	155 921

COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers de CHF

		2022			2021		
	Notes	Secrétariat sans restriction	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restriction	Accords de projets	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des Membres		13 463	-	13 463	12 549	-	12 549
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XXIII	1 671	-	1 671	1 700	-	1 700
Revenus d'accords		200	124 262	124 462	596	98 144	98 740
Revenus d'accords-cadres	XXIV	12 430	1 317	13 747	13 647	-	13 647
Autres revenus de fonctionnement	XXV	4 426	1 854	6 280	4 790	5 549	10 339
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		32 190	127 433	159 623	33 282	103 693	136 975
ALLOCATIONS INTERNES							
Allocations sans restriction à des projets		(2 292)	2 292	-			
Allocation de frais entre projets		42 667	(42 667)	-	38 108	(38 108)	-
Autres allocations internes		1 797	(1 797)	-	1 176	(1 176)	-
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		42 172	(42 172)	-	39 284	(39 284)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		58 684	9 800	68 484	57 310	8 458	65 768
Consultants		1 726	22 135	23 861	1 572	22 057	23 629
Subventions à des partenaires		323	14 167	14 490	306	4 138	4 444
Voyages		2 134	11 848	13 982	1 135	8 157	9 292
Ateliers et conférences		301	3 651	3 952	257	2 793	3 050
Frais de publications et impression		365	2 710	3 075	347	2 072	2 419
Frais de bureau et administratifs généraux		3 140	5 722	8 862	3 155	5 191	8 346
Véhicules & équipements – frais & entretien		1 070	10 570	11 640	957	8 301	9 258
Frais ou coûts professionnels		489	1 703	2 192	682	1 601	2 283
Dépréciation et amortissement		2 050	63	2 113	2 068	1	2 069
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		70 282	82 369	152 651	67 789	62 769	130 558
EXCÉDENT NET DES OPÉRATIONS		4 080	2 892	6 972	4 777	1 640	6 417
AUTRES REVENUS – DÉPENSES							
Revenus d'intérêt	XX	440	10	450	206	45	251
Frais financiers	XX	(567)	(190)	(757)	(415)	(261)	(676)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	(1 663)	-	(1 663)	308	-	308
Gains/(pertes) nets de change		(1 294)	(2 600)	(3 894)	(43)	(1 281)	(1 324)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXV	-	(369)	(369)	-	208	208
Mouvements nets de provisions et passages en perte	XVI	(1 012)	257	(755)	(2 018)	849	(1 169)
Le Congrès 2021	XXVIII	-	-	-	2 873	(1 200)	1 673
TOTAL AUTRES REVENUS – DÉPENSES		(4 096)	(2 892)	(6 988)	911	(1 640)	(729)
EXCÉDENT / (DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		(16)	-	(16)	5 688	-	5 688
Affectations et crédits aux réserves désignées							
Affectations aux réserves désignées		(826)	-	(826)	(1 320)	-	(1 320)
Utilisation des réserves désignées		1 045	-	1 045	322	-	322
Utilisation des réserves sans restriction		800		800			
Affectations/utilisations des réserves désignées		1 019	-	1 019	(998)	-	(998)
RÉSULTATS DE L'ANNÉE APRÈS IMPACT NET DES MOUVEMENTS DE RÉSERVES DÉSIGNÉES							
		1 003	-	1 003	4 690	-	4 690

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDs ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers de CHF

	Solde au 1er janvier	Affectations	Utilisations	Autres mouvements	Résultats de l'année	Solde au 31 décembre
2022						
Réserves désignées						
Réserve pour réunions statutaires	328	500	-	-	-	828
Autres réserves désignées	1 147	326	(1 045)	781	-	1 209
Fonds de rénovation	905	-	-	-	-	905
Total réserves désignées	2 380	826	(1 045)	781		2 942
Réserves sans restriction						
Réserve de conversion de devises	-	-	-	-	-	-
Fonds de l'UICN	8 621	-	-	-	-	8 621
Excédents conservés	11 983	-	(800)	(781)	1 003	11 405
Total réserves sans restriction	20 604	-	(800)	(781)	1 003	20 026
Total réserves	22 984	826	(1 845)	-	1 003	22 968
2021						
Réserves désignées						
Réserve pour réunions statutaires	93	235	-	-	-	328
Autres réserves désignées	1 590	1 075	(322)	(1 196)	-	1 147
Fonds de rénovation	895	10	-	-	-	905
Total réserves désignées	2 578	1 320	(322)	(1 196)	-	2 380
Réserves sans restriction						
Réserve de conversion de devises	347	-	-	(347)	-	-
Fonds de l'UICN	8 621	-	-	-	-	8 621
Excédents conservés	6 097	-	-	1 196	4 690	11 983
Total réserves sans restriction	15 065	-	-	849	4 690	20 604
Total réserves	17 643	1 320	(322)	(347)	4 690	22 984

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2020

En milliers de CHF

	Notes	2022	2021
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/(déficit) de l'activité d'exploitation		(16)	5 688
Ajustement écart de conversion	XXI	-	(347)
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		(16)	5 341
Amortissement d'immobilisations corporelles	XIII	1 940	1 892
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XIV	113	178
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVIII	(300)	(3 621)
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		(305)	14
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVIII	47	281
Augmentation / (diminution) autres provisions		380	-
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	VI	(296)	461
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VII	(193)	(39)
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VIII	240	(74)
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	(8 965)	(5 325)
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		115	1 729
(Augmentation) / diminution créances des donateurs	X	(228)	(2 430)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	XI	(3 709)	4 831
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	XII	640	(439)
(Augmentation) / diminution des autres créances		(453)	(695)
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		(364)	448
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XV	2 814	1 996
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		(300)	501
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	XI	21 442	9 778
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		572	(145)
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XVII	(37)	118
(Augmentation) / diminution des actifs financiers		2 536	(14)
Augmentation / (diminution) des produits constatés d'avance courants	XIX	3 626	(1 844)
Augmentation / (diminution) des produits différés	XIX	(456)	(467)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XIII	4	(6)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		18 847	12 469
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XIII	(1 132)	(709)
Produits de cession d'immobilisations		11	12
Achat d'actifs incorporels	XIV	(227)	(153)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(1 348)	(850)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Remboursement de prêt	XX	(401)	(401)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		(401)	(401)
		17 098	11 218
Flux net de trésorerie pour l'exercice			
Trésorerie en début d'exercice	III	74 316	63 098
Trésorerie en fin d'exercice	III	91 414	74 316

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Code Suisse des obligations.

2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Dans certains pays, plusieurs bureaux de projet peuvent exister.

Divisions :

- Région Asie
 - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
 - Bureau national du Bangladesh
 - Bureau national du Cambodge
 - Bureau national de Chine
 - Bureau national de l'Inde
 - Bureau national du Laos
 - Bureau de projet des Maldives
 - Bureau national du Myanmar
 - Bureau national du Népal
 - Bureau national du Pakistan
 - Bureau national du Sri Lanka
 - Bureau national de Thaïlande
 - Bureau national du Vietnam

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Région Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau de projet d'Éthiopie
 - Bureau national du Kenya
 - Bureau de projet du Malawi
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau national du Rwanda
 - Bureau national d'Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d'Ouganda
 - Bureau de projet du Zimbabwe
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Bureau régional pour l'Europe (Allemagne)
- Centre de coopération pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Amérique du Nord
 - Bureau régional pour l'Amérique du Nord (États-Unis)
 - Bureau de représentation et mission permanente auprès des Nations Unies (New York)
- Bureau régional pour l'Océanie
 - Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
 - Bureau de projet des Samoa
 - Bureau de projet des Îles Salomon
 - Bureau de projet du Vanuatu
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet de la Barbade
 - Bureau national du Salvador
 - Bureau national du Guatemala
 - Bureau national du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
 - Bureau de projet de Saint-Kitts-et-Nevis
- Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
- Bureau de Cambridge (Royaume-Uni)
- Région Afrique occidentale et centrale
 - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Sénégal)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau de projet du Tchad
 - Bureau de projet du Ghana
 - Bureau de projet de Guinée
 - Bureau national de Guinée Bissau
 - Bureau national du Mali
 - Bureau national de Mauritanie
 - Bureau national du Niger
 - Bureau national du Sénégal
- Bureau régional pour l'Asie occidentale
 - Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
 - Bureau de projet d'Arabie Saoudite

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association (dormant)

3. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

4. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du contrat correspondant avec le donateur. En fin d'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau où ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les gains et pertes encourus sont comptabilisés dans le compte de résultat de chaque grand livre de bureau. Les soldes de projet sont, par ailleurs, réévalués en CHF, à partir de la devise du grand livre, au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

5. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des Membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des Membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres sans restriction est constaté dans le compte des revenus, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Dans le cas où des revenus d'accords-cadres ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année civile, ils sont comptabilisés comme revenus différés.

Les revenus d'accords-cadres soumis à restriction (i.e. désignés) sont consignés comme revenus d'accords de projets et reconnus au fur et à mesure que les dépenses sont engagées et que les conditions sont remplies.

Contributions en nature du personnel

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. Enfin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

7. Transferts entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers, sont constatés dans le compte de résultat où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est enregistrée au coût historique et capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte de résultat sur la durée d'utilisation de l'actif en appliquant le taux d'amortissement sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

d) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la durée d'utilisation, sur la base suivante :

Matériel informatique	3-5 ans
Véhicules	4-7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4-7 ans
Rénovations d'immeuble	10-20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 2 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés à l'année où la dépense a été faite.

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

Trois ans ou plus	100 %
Deux ans	67 %
Un an	33 %

La provision pour arriérés de cotisations de certains États Membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du Membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des Membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN ou pas vote des Membres.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Congés du personnel et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus ou avancés par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux/des organisations hébergées.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse. Si la conversion des soldes en monnaie du grand livre dépasse le solde de la réserve d'écart de conversion, le montant est comptabilisé comme faisant partie des gains/pertes nets de conversion de monnaies dans le compte de résultat.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Fonds de rénovation

Ce Fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

À compter du 1er janvier 2020, le format du compte de résultat a été modifié pour montrer l'évolution des réserves désignées dans le cadre du résultat de l'année. Les comparatifs ont été modifiés en conséquence.

III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2022	2021
Afrique occidentale et centrale	3 096	3 171
Afrique orientale et australe	3 693	2 471
Amérique du Sud	493	413
Asie	3 555	5 605
Asie occidentale	1 251	280
Centre de droit environnemental, Bonn	156	175
États-Unis	813	1 201
Europe	13 537	4 179
Europe de l'Est et Asie centrale	190	156
Méditerranée	1 098	576
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	2 439	2 043
Océanie	3 383	1 477
Royaume-Uni	242	448
Siège	57 468	52 121
Solde au 31 décembre	91 414	74 316

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2022	2021
Obligations	7 497	8 881
Produits structurés	285	316
Actions	2 562	3 469
Microfinance	1 514	1 380
Bons du Trésor	-	688
Autres investissements	1 640	1 300
Solde au 31 décembre	13 498	16 034

Au 31 décembre 2022, une perte non réalisée de CHF 86 (2021 – CHF 39 perte) sur les opérations de change a été constatée sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a connu une perte de capital de CHF 1 663 (2021 – gain de CHF 308).

Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'investissement présentait un bilan bancaire de CHF 1 459 (2021 – CHF 686), inclus dans la trésorerie et les dépôts bancaires à court terme.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les engagements suivants en matière de contrats de change à terme existaient au 31 décembre 2022 :

	Autre devise	CHF	Date d'échéance
Conversion d'USD en CHF	1 260	1 232	10.02.2023
Conversion d'EUR en CHF	1 450	1 380	20.01.2023

Les contrats de conversion d'USD et d'EUR en CHF sont tous des contrats de change à terme.

VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2022	2021
Cotisations brutes à recevoir	1 922	2 150
Provision pour arriérés	(1 015)	(1 539)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	907	611

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée conformément à la politique décrite à la note II.11 (a).

2022

	2020 et avant	2021	2022	Total
États Membres	111	171	500	782
Agences gouvernementales	33	138	183	354
Autorités infranationales	0	0	21	21
Organisations des peuples autochtones	1	1	10	12
ONG internationales	3	21	93	117
ONG nationales	23	104	441	568
Affiliés	0	6	62	68
Total des cotisations à recevoir	171	441	1 310	1 922
Provision pour arriérés de cotisations	(171) (304)		(540)	(1 015)
Cotisations nettes à recevoir	0	137	770	907

2021

	2019 et avant	2020	2021	Total
Total des cotisations à recevoir	794	545	811	2 150
Provision pour arriérés de cotisations	(794) (478)		(267)	(1 539)
Cotisations nettes à recevoir	0	67	544	611

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2022	2021
Solde au 1er janvier	1 539	1 826
Augmentation de/(prélèvement sur) la provision	574	(287)
Passage en perte contre la provision	(1 098)	-
Solde au 31 décembre	1 015	1 539

VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre.

	2022	2021
Avances nettes pour voyages	435	262
Avances sur traitement et prêts au personnel	31	11
Solde au 31 décembre	466	273

VIII. CRÉANCES ENVERS/À PAYER À DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Ce solde représente les soldes dus par ou à payer à des organisations partenaires associées à l'UICN, impayés au 31 décembre. Le solde à fin décembre 2022 représente une somme à payer à Ramsar de CHF 105 (2021 – créance de CHF 135).

	2022	2021
Secrétariat de la Convention RAMSAR	(105)	135

IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2022	2021
Afrique occidentale et centrale	6 013	4 590
Afrique orientale et australe	5 304	1 625
Asie	3 338	1 207
Asie occidentale	1 115	1 532
États-Unis	679	128
Europe	46	122
Méditerranée	60	102
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	879	486
Océanie	918	849
Royaume-Uni	(13)	49
Siège	8 236	6 920
Solde au 31 décembre	26 575	17 610

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Le Siège gère un nombre important de programmes de subventions. Bien que les programmes soient gérés par le Siège, les subventions elles-mêmes sont accordées à des organisations du monde entier. Les subventions sont enregistrées comme des avances aux partenaires d'exécution jusqu'à ce que les dépenses engagées par les bénéficiaires soient déclarées comme dépensées à l'UICN.

X. CRÉANCES PROVENANT DES FONDS DE DONATEURS

Les créances sur les fonds de donateurs représentent les demandes de fonds envoyées aux donateurs. La créance est nette de provisions pour les montants que l'UICN considère comme non régularisables.

	2022	2021
Créances sur les fonds de donateurs	9 214	9 647
Provision pour créances douteuses	(402)	(1 063)
Solde au 31 décembre	8 812	8 584

XI. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2022	2021
Créances des accords de projet	13 594	9 885
Avances des accords de projet	(104 149)	(82 707)
Solde au 31 décembre	(90 555)	(72 822)

Les créances des accords de projet sont présentées nettes de provisions pour les montants que l'UICN a jugés douteux auprès des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

	2022	2021
Créances des accords de projet	16 354	12 136
Provision pour créances douteuses	(2 760)	(2 251)
Solde au 31 décembre	13 594	9 885

XII. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2022, un paiement de CHF nul était attendu, à comparer à un paiement attendu de CHF 640 au 31 décembre 2021.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XIII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2020	27 178	13 775	5 461	10 102	56 516
Acquisitions	-	-	396	313	709
Cessions	-	-	0	(218)	(218)
Solde au 31 décembre 2021	27 178	13 775	5 857	10 197	57 007
Acquisitions	-	-	112	1 020	1 132
Cessions	-	-	-	(213)	(213)
Solde au 31 décembre 2022	27 178	13 775	5 969	11 004	57 926
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2020	(11 186)	(8 460)	(2 229)	(8 847)	(30 722)
Charges pour l'année	(544)	(575)	(268)	(505)	(1 892)
Cessions				214	214
Solde au 31 décembre 2021	(11 730)	(9 035)	(2 497)	(9 138)	(32 400)
Charges pour l'année	(544)	(575)	(280)	(541)	(1 940)
Cessions				198	198
Solde au 31 décembre 2022	(12 274)	(9 610)	(2 777)	(9 481)	(34 142)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2021	15 448	4 740	3 360	1 059	24 607
Solde au 31 décembre 2022	14 904	4 165	3 192	1 523	23 784

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties selon leur durée d'utilisation estimée suivant la note II.9.

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera reprise selon la durée d'utilisation de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 692 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 815.

XIV. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent à un système progiciel de gestion intégré (ERP) et à des applications sur le portail.

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2022	2021
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	5 099	4 946
Acquisitions	227	153
Solde au 31 décembre	5 326	5 099
Amortissement :		
Solde au 1er janvier		
Charge de l'exercice	(4 848)	(4 670)
Solde au 31 décembre	(113)	(178)
Valeur comptable nette au 31 décembre	(4 961)	(4 848)

XV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 15 994 au 31 décembre 2021 (2021 – CHF 13 180), CHF 6 908 (2021 – CHF 6 691) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

	2022	2021
Dettes et charges à payer fournisseurs	7 505	6 215
Charges à payer pour partenaires d'exécution à la clôture d'exercice	8 489	6 965
Solde au 31 décembre	15 994	13 180

XVI. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2022, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à un montant nul (2021 – CHF 3).

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XVII. AVANCES AUX / DES ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Au 31 décembre 2022, l'UICN détenait des fonds avancés par les organisations hébergées de CHF 184 (2021 – CHF 220 avancés aux organisations hébergées).

XVIII. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2022	2021
Solde au 1er janvier	1 065	4 686
Augmentation de la provision	383	2 258
Utilisation de la provision	(835)	(892)
Annulation des provisions du Congrès	-	(1 673)
Mouvement sur créances douteuses reclassées	152	(3 314)
Solde au 31 décembre	765	1 065
Région	2022	2021
Afrique occidentale et centrale	463	392
Afrique orientale et australe	142	426
Asie	-	118
Asie occidentale	-	-
États Unis	-	26
Europe	5	3
Méditerranée	43	45
Océanie	25	12
Siège	87	43
Solde au 31 décembre	765	1 065

En 2022, des provisions de CHF 2 223 (2021 – CHF 3 314) ont été reclassées et déduites des fonds à recevoir des donateurs de CHF 251 (2021 – CHF 1 063 – note X) et des fonds à recevoir de projets de CHF 2 172 (2021 – CHF 2 251 – note XI).

2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2022	2021
Solde au 1er janvier	1 971	1 690
Augmentation de la provision	1 046	1 026
Utilisation de la provision	(999)	(745)
Solde au 31 décembre	2 018	1 971

XIX. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2022	2021
Revenu différé non soumis à restriction	6 758	3 132
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 347	2 449
Donations en nature	169	195
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	356	372
	2 872	3 016
Immeuble d'origine du Siège	6 167	6 475
Prêt gouvernemental sans intérêts	4 799	3 130
Total	20 596	15 753
Courant		
Revenu différé non soumis à restriction	6 758	3 132
Immeubles :		
Immeuble d'origine	308	339
Extension de l'immeuble	162	128
Total immeubles	471	467
Total revenu différé courant	471	3 599
Non courant		
Immeuble d'origine	5 859	6 167
Extension de l'immeuble	7 508	5 987
Total revenu différé à long terme	13 367	12 154
Total revenu différé	20 596	15 753

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée d'utilisation de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI 3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 9 974 (2021 – CHF 12 048) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 14 773 (2021 – CHF 15 178) (voir la note XX). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt

XX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE**Prêt pour l'extension du Siège**

	2022	2021
Courant	175	249
Non courant	9 799	11 799
Solde au 31 décembre	9 974	12 048

Le gouvernement Suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010. La juste valeur du prêt est estimée à CHF 9 974 (2021 – CHF 12 048). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 2,25 % (2021 – 1,25 %), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 4 799 (2021 – CHF 3 130) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XIX).

L'impact du changement du taux d'actualisation de 1,25 % à 2,25 % en 2022 a généré une diminution de la juste valeur du prêt de CHF 1 822 et une augmentation correspondante des produits différés. Cet ajustement n'a pas été répercuté sur le compte de résultat car il n'a aucun impact sur le résultat de l'exercice.

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 2,25 % est estimée à CHF 333 (2021 – CHF 190). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XXI. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS**1. Réserves non soumises à restriction****Écarts de conversion et gains et pertes de change**

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 1 294 (2021 – perte de CHF 43).

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. En 2022, la conversion des soldes dans la monnaie de présentation a entraîné une perte de change de CHF 1 357 (2021 – perte de CHF 874). Ce montant a été comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique des gains/pertes nets de change car à la fin de 2021, le solde de la réserve d'ajustement de conversion de devises était nul.

Excédents conservés

Conformément à la décision C107/10 du Conseil des 18 et 19 mai 2022, CHF 800 000 ont été alloués à partir des réserves sans restriction pour financer les dépenses de 2022 destinées à des événements des Commissions (CHF 0,4 million), le développement d'une plateforme numérique pour les Membres (CHF 0,2) et la Liste rouge des espèces menacées™ (CHF 0,2 million).

2. Réserves désignées

Les allocations et affectations suivantes ont été effectuées sur les réserves désignées :

	2022		2021	
	Affectations	Allocations	Affectations	Allocations
Fonds de fonctionnement des Commissions	251		-	(322)
Évaluation externe	75		75	-
Forums régionaux de la conservation	250		235	-
Fond de rénovation	250		10	-
Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN		45	-	-
Renforcement institutionnel		1 000	1 000	-
Total	826	1 045	1 320	(322)

Conformément à la décision B6/3 du Bureau du Conseil du 29 juin 2022, CHF 781 000 ont été alloués à partir des réserves sans restriction pour financer la Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN.

XXII. Coalition pour l'investissement privé dans la conservation (CPIC, selon ses sigles en anglais)

En 2022, l'UICN a reçu CHF 9 561 (USD 9 950) de deux donateurs pour un projet intitulé « Coalition pour l'investissement privé dans la conservation (CPIC, selon ses sigles en anglais) ». Le but du projet est d'accroître l'investissement privé dans la conservation. Le projet implique la création d'un fonds d'investissement qui investira dans des projets de conservation. L'UICN siège au comité d'investissement et fournit également un soutien technique et des conseils aux gestionnaires des investissements. En 2022, l'UICN a transféré CHF 9 561 (USD 9 950) au fonds d'investissement. Ce transfert a été inclus dans le compte de résultat sous la catégorie de dépenses « Subventions à des partenaires ». Le fonds fournit un financement de première perte pour les projets identifiés.

La durée de vie du fonds est de dix ans. Le solde du fonds d'investissement à la fin de sa durée de vie, y compris les remboursements des projets financés par le fonds, sera restitué à l'UICN puis aux donateurs initiaux.

XXIII. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 671 (2021 – CHF 1 700) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987.

XXIV. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN. Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 1 088 (2021 – CHF 635).

XXV. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

D'autres revenus opérationnels de CHF 4 426 (2021 – CHF 4 790) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar de CHF 526 (2021 – CHF 513), des recettes de location de CHF 1 005 (2021 – CHF 987), la constatation du revenu différé de donations de CHF 467 (2021 – CHF 467) pour l'immeuble original du Siège et son extension, et les contributions en nature du personnel,

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

autre que le personnel lié aux accords-cadres, de CHF 569 (2021 – CHF 872). Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXVI. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du contrat correspondant avec le donateur. À la fin de l'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau dans lequel ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont ensuite actualisés en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

XXVII. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2022	2021
Audit des états financiers consolidés	216	196
Autres audits	105	48

XXVIII. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services ressources humaines et informatiques.

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. L'UICN en est l'un des membres fondateurs et Siège à son comité de direction. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 300 aux Commissions (2021 – CHF 1 300). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions. Les allocations non dépensées sont incluses sous Autres réserves désignées.

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 6 935 (2021 – CHF 5 545) et effectué des paiements pour CHF 6 840 (2021 – CHF 4 937) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 6 377 (2021 – CHF 6 946). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 526 (2021 – CHF 513) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 200 à TRAFFIC International (2021 – CHF 276) et perçu des frais de CHF 94 (2021 – CHF 88) pour l'hébergement des opérations de TRAFFIC.

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 2 241 pour des projets (CHF 2 069) et USD nil pour les Parrains de la nature (CHF nil). En 2021, USD 98 (CHF 90) ont été reçus pour des projets et USD 333 (CHF 304) pour Parrains de la Nature. Fin 2022, USD 166 (CHF 154) ont été comptabilisés comme créance de l'UICN-US auprès des Parrains de la Nature. En décembre 2021, la créance auprès des Parrains de la Nature était de USD nul (CHF nul).

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2022	2021
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	235 117	100 %	100 %
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne asbl	31.12	EUR	707	100 %	100 %
Associação UICN	31.12	BLR	1 007	20 %	20 %
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	86	NA	NA
IUCN Maldives	31.12	MVR	-	100 %	100 %
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXIX. CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2021

Le Congrès mondial de la nature est l'organe directeur suprême de l'UICN. Il se compose des délégués dûment accrédités des Membres de l'UICN et a lieu tous les quatre ans.

Le Congrès 2021 a eu lieu en septembre 2021. Le résultat financier du Congrès a été comptabilisé dans le compte de résultat de 2021 et affecté aux réserves sans restriction.

XXX. PERSONNEL

L'effectif de l'UICN, personnel en nature compris, est le suivant :

	2022	2021
Nombre moyen d'employés durant l'année	967	915

XXXI. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2022, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 3 668 (2021 – CH 3 760), correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location, lesquels expirent d'ici 1 à 5 ans.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et de la maintenance d'un montant de CHF 54 (2021 – CHF 49), expirant d'ici 1 à 5 ans.

XXXII. GARANTIES BANCAIRES

Voici les garanties bancaires de l'UICN en place au 31 décembre 2022 (2021 – CHF 88) en faveur des donateurs de l'UICN :

Pays	Devise	Montant	Montant en CHF
Inde	INR	238	3
Allemagne	USD	25	23
Ouganda	UGX	639 216	158
Allemagne	EUR	30	30
Arabie Saoudite	USD	249	230
			444

XXXIII. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Il n'y a pas eu d'événement subséquent.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2022	2022	2021	2021
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique occidentale et centrale	3 316	252	3 338	666
Région Afrique orientale et australe	6 605	259	5 644	752
Région Asie	6 043	480	6 354	948
Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	4 337	275	3 796	548
Région Amérique du Sud	1 340	143	989	275
Région Europe de l'Est et Asie centrale	554	55	550	76
Région Asie occidentale	1 239	137	1 019	298
Centre de coopération pour la Méditerranée	1 486	126	1 450	184
Région Océanie	1 402	94	1 466	286
Région Amérique du Nord	1 043	202	824	-
Bureau régional de l'UICN pour l'Europe	1 045	413	1 088	-
Sous-total - composantes sous-régionales	28 410	2 436	26 518	4 033
Centre de coordination des solutions fondées sur la nature (SfN)	-	-	448	381
Sous-total - Centre de coordination des solutions fondées sur la nature (SfN)	-	-	448	381
Centre pour l'économie et les finances - Direction	311	214	-	-
Économie	996	212	877	427
Entreprises et investissement	837	-	1 175	240
Finances multilatérales et développement commercial	681	-	480	152
Changements climatiques	932	-	786	89
Sous-total – Centre pour l'économie et les finances	3 757	426	3 318	908
Centre pour la société et la gouvernance - Direction	317	214	-	-
Eau et terres	795	212	748	238
Droit de l'environnement	452	-	1 189	285
Droits de l'Homme dans la conservation	809	-	1,01,	285
Patrimoine mondial, culture et jeunesse	942	231	1 064	333
Sous-total – Centre pour la société et la gouvernance	3 315	657	4 011	1 141
Centre pour les actions de conservation - Direction	321	214	-	-
Aires protégées et conservées	1 634	-	2 149	285
Océan	1 323	10	1 543	238
Forêts et prairies	747	-	1 933	237
Actions de conservation des espèces	840	-	1 318	147
TRAFFIC	217	200	276	-
Sous-total – Centre pour les actions de conservation	5 082	424	7 219	907
Centre pour la science et les données - Direction	243	364	301	356
Science	680	212	888	687
Évaluation et connaissance de la biodiversité	1 985	200	1 701	143
Gestion et assurance de la conservation	86	-	1 051	455
Gestion des connaissances	1 610	350	-	-
Sous-total – Centre pour la science et les données	4 604	1 126	3 941	1 641
Commission de l'éducation et de la communication	248	-	214	-
Commission de la gestion des écosystèmes	136	-	152	-
Commission mondiale du droit de l'environnement	282	-	383	-
Commission mondiale des aires protégées	160	-	161	-
Commission pour la sauvegarde des espèces	239	-	295	-
Commission des politiques environnementales, économiques et sociales	181	-	291	-
Sous-total – Commissions	1 246	-	1 496	-
Direction générale	2 555	-	1 909	660
Centre pour les politiques internationales	991	320	874	617
Gouvernance	717	-	484	-
Académie de l'UICN	368	-	4	-
Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN	34	-	-	-
Unité Finance pour la nature	129	125	-	-
Groupe de gestion des ressources humaines	1 277	225	1 039	-
Communications mondiales	1 201	-	1 258	593
Partenariats stratégiques	1 649	1 695	1 050	1 267
Performance, suivi et évaluation du Programme	842	900	676	594
Évaluation externe	-	75	-	75
Bureau de la Conseillère juridique	701	135	623	-
Unité de supervision	153	170	232	-
Systèmes d'information mondiaux	3 698	400	3 835	205
Réunions	740	-	1 055	3
Soutien aux Membres et aux Commissions	1 081	775	1 169	-
Entreprises Bonn	269	-	-	-
Groupe mondial des finances	1 934	-	1 658	-
Unité mondiale des opérations programmatiques	2 100	200	1 733	592
Services généraux	2 918	-	2 817	-
Sous-total – Direction et Unités de services	23 357	5 020	20 416	4 606

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Autres dépenses opérationnelles	511	-	423	-
Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses	70 282	10 089	67 790	13 617
Allocations à des projets				
Projets d'innovation		3 120		
Renforcement de la capacité de gestion des performances régionales		500		
Total – Allocations à des projets		3 620		
Total - Allocations		13 709		
Réconciliation du revenu d'accords aux comptes consolidés				
		2022		2021
Allocation totale indiquée ci-dessus		13 709		13 617
Pertes de change réalisées sur les contributions en espèces		38		30
Total affecté sous les accords-cadres		13 747		13 647

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2022	2021
Partenaires selon les accords-cadres conjoints	TOTAL	TOTAL
Agence française de développement (AFD), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), ministère des Outre-Mer (MOM) – France	1 219	1 010
Ministère de l'environnement (MOE) – République de Corée	697	742
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	620	752
Ministère des Affaires étrangères – Danemark	2 430	2 807
Agence norvégienne de coopération au développement (Norad) – Norvège	1 866	2 160
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	4 039	4 219
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	1 876	1 500
Département d'État – États-Unis	549	457
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable du Grand-Duché de Luxembourg	451	-
Total affecté sous les accords-cadres	13 747	13 647